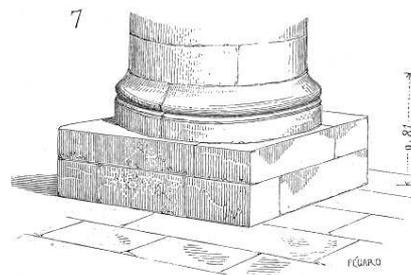


Et si on parlait du socle...



INTRODUCTION

Le socle commun des connaissances et des compétences est l'aboutissement d'une longue histoire : découvrir sa genèse, c'est comprendre l'influence de l'Europe, la détermination de ses piliers, mais aussi l'importance conférée aux compétences à acquérir.

Cela fait plus d'un demi-siècle que les notions de culture commune, de socle fondamental nourrissent le débat sur les savoirs qu'il convient d'enseigner pendant la scolarité obligatoire (passe de 14 à 16 ans en 1959).

La réforme Haby en 1975, en instaurant le collège unique, parvient à instaurer des structures pédagogiques unifiées, mais bute sur l'établissement au collège d'un socle commun de connaissances comprenant des compétences technologiques et professionnelles.

Article 4 : "Tous les enfants reçoivent dans les collèges une formation secondaire. Celle-ci succède sans discontinuité à la formation primaire en vue de donner aux élèves une culture accordée à la société de leur temps. Elle repose sur un équilibre des disciplines intellectuelles, artistiques, manuelles, physiques et sportives et permet de révéler les aptitudes et les goûts".

Article 7 : "Des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévues au profit des élèves qui éprouvent des difficultés".

La réforme Haby n'a pas su donner de directives claires à deux questions décisives : quel pourrait être le contenu d'un socle commun de connaissances, quelle devait être la place du collège unique entre le primaire et le secondaire ? D'où les réformes qui ne tardèrent pas à suivre.

Les années 1980 sont marquées par un écart de plus en plus grand entre l'idéal fixé par les politiques qui ont à gérer la seconde étape de la massification. **En 1982** les ZEP sont créées afin d'essayer d'enrayer par une politique de discrimination positive la reproduction sociale toujours aussi lourde.

On voit apparaître dans le discours officiel les termes lourds de sens que sont « l'échec scolaire » et les « élèves en difficulté ».

Commandé par **René Monory** en **1987**, le rapport de Jacques Lesourne intitulé « *Education et société demain* » propose de s'interroger sur les contenus et la qualité des enseignements (Que doit-on apprendre et à qui ? Doit-on accorder la priorité aux savoirs ou aux méthodes utilisées pour transmettre ces savoirs ?).

Pierre Bourdieu et **François Gros** dans un rapport remis à **Lionel Jospin** en **1989** (mars) préconisent dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation pour l'éducation la création d'un Conseil national des programmes ainsi que la nécessité de renforcer la cohérence et l'unité des savoirs (*nul ne saurait contester que tout enseignement doit former des esprits ouverts, dotés des dispositions et des savoirs nécessaires pour acquérir sans cesse de nouveaux savoirs et s'adapter à des situations toujours renouvelées*). Cette loi d'orientation, pour assurer l'égalité et la réussite des élèves, indique que l'enseignement sera adapté à leur diversité par une continuité éducative au cours de chaque cycle et tout au long de la scolarité.

Au début des années 1990, dans le discours officiel les termes officiels de « *différenciation pédagogique* », « *de réponse aux besoins des élèves* », « *d'évaluation diagnostique* » font leur entrée.

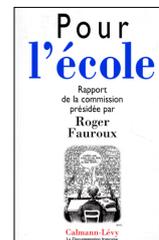
Le BO n°25 du 23 juin 1994 écrit :

LUTTER CONTRE L'INEGALITE, PRIORITE AU FONDAMENTAL

C'est la maîtrise des fondamentaux, langue française, méthodes de travail personnel, lecture et écriture, calcul, repères pour la vie personnelle et sociale... qui fait l'inégalité face à l'école. Cette inégalité doit se corriger tôt. Si cette maîtrise n'est pas acquise, l'accumulation des heures de cours est vaine. La langue

française, orale et écrite est la première priorité. Toutes les disciplines doivent s'ouvrir et contribuer à ce travail sur la langue, l'expression, le vocabulaire, la syntaxe et l'orthographe. Un observatoire national de la lecture est créé. Il a pour tâche d'évaluer les approches pédagogiques, de suggérer de nouvelles recherches, d'inspirer la formation continue des maîtres. La méthodologie « pour apprendre à apprendre » est introduite dans tous les programmes et à tous les niveaux. Des études dirigées sont organisées sur le temps scolaire dans toutes les classes de l'école primaire (30 minutes). Les élèves de l'école primaire n'ont ainsi plus de devoirs écrits à faire chez eux, mais des leçons à apprendre (réhabilitation de la mémoire).

En 1996, dans le rapport remis à **François Bayrou** par **Roger Fauroux** (« Pour l'école »), on lit que « *Les simplifications des programmes et leur recomposition devraient se fonder sur une définition opérationnelle des savoirs primordiaux* ». Le constat fait par la commission est sévère : un enfant sur sept ne sait pas vraiment lire et écrire à l'entrée en sixième, un enfant sur quatre au même âge est faible en arithmétique. Les handicaps sociaux ou affectifs perçus dès le cours préparatoire de l'école élémentaire sont quasiment irrémédiables ou en tout cas mal remédiés jusqu'à l'échec au BAC.



En 2001, à la suite du sommet de Lisbonne, le conseil « Education » du Conseil européen, adopte un rapport sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation, dans lequel est affirmé le principe suivant : « *La société attend de l'éducation et de la formation qu'elles permettent à chacun et chacune d'acquérir les compétences de bases nécessaires pour affronter la vie et le travail* ».

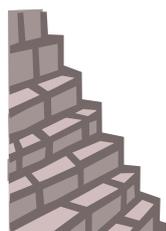
→ Des compétences clés sont en cours de définition dans les domaines suivants : communication dans la langue maternelle, dans une langue étrangère, connaissances de mathématiques et compétences de base en matière de sciences et technologie, aptitudes en informatique, aptitude d'apprendre à apprendre, compétences interpersonnelles et civiques, esprit d'entreprendre, sensibilisation et ouverture culturelle.

En octobre 2004, le rapport **Thélot** (Débat national sur l'avenir de l'école) préconise l'instauration d'un socle commun des indispensables.

En janvier 2005, le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école est présenté par **François Fillon** et met le socle au cœur de la réforme de l'école. C'est l'article le plus discuté au cours des débats parlementaires. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école est promulguée le 23 avril 2005.

Elle indique dans son article 9 que « *La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et réussir sa vie en société* ».

Le 12 avril 2006, le Haut conseil de l'éducation recommande l'inscription des 7 compétences dans ce socle (combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes à mettre en œuvre dans des situations concrètes) :



- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

En conclusion, l'école primaire s'était engagée dans la démarche des cycles depuis la loi d'orientation de 1989 et a évolué en une quinzaine d'années vers une approche des apprentissages par compétences. L'installation des évaluations nationales a permis de développer une culture du diagnostic et de l'analyse critériée des réussites et des échecs de l'élève. La note s'est parfois estompée pour faire place à la notion de compétences acquises ou non acquises. Dans les animations pédagogiques, les enseignants ont construit des référentiels de compétences. On a donc assisté à un glissement vers une entrée par les notions de compétences et de capacités. La compétence étant vue ici comme une capacité à agir dans un ensemble de situations de référence en mobilisant les savoirs nécessaires. L'apparition du socle confirme cette volonté que l'élève acquière des connaissances en mettant en œuvre des capacités et des attitudes.

Bibliographie : Dominique Raulin, « *Le socle commun des connaissances et des compétences* » paru chez HACHETTE Education (SCEREN CNDP).